



Facteur de stratification de l'identité de genre : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses

Définition

Concept : identité de genre

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) définit l'identité de genre comme l'expérience intime et personnelle du genre vécue par chacun. Ce concept a trait au fait de se sentir femme, homme, les 2 à la fois, ni l'un ni l'autre ou n'importe quelle autre possibilité dans le spectre du genre^{1,2}. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance et peut changer avec le temps.

Mesure : identité de genre autodéclarée

Tableau Catégories de déclaration de l'identité de genre

Catégorie	Définition	Points à considérer
Genre féminin*	La personne se sent de genre féminin.	L'identité de genre doit être autodéclarée. Lorsque ce renseignement est recueilli, femme et fille figurent aussi parmi les identités de genre valides au sein de cette catégorie†.
Genre masculin*	La personne se sent de genre masculin.	L'identité de genre doit être autodéclarée. Lorsque ce renseignement est recueilli, homme et garçon figurent aussi parmi les identités de genre valides au sein de cette catégorie†.
Autre genre	Inclut les personnes qui se disent incertaines de leur genre, à la fois homme et femme, ou ni l'un ni l'autre (p. ex. un genre non binaire).	Toutes les identités de genre qui figurent dans cette catégorie doivent être autodéclarées.



Stratification de l'équité

Catégorie	Définition	Points à considérer
Inconnu	Inclut les cas où aucune valeur n'est déclarée ou inscrite, ou encore où une valeur s'applique, mais n'est pas connue.	Sans objet
Sans objet	Inclut les cas où il n'est pas approprié de poser la question.	Sans objet

Remarques

- * L'ICIS utilise les catégories de déclaration *féminin* et *masculin* pour désigner tant l'identité de genre que le sexe à la naissance. Ce choix vise à faciliter le recoupement des données pour déterminer si l'identité de genre actuelle d'une personne correspond ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Par exemple, une personne peut s'identifier comme transgenre ou non conforme dans le genre et être victime d'inégalités relatives aux soins de santé et aux résultats pour la santé³.
- † L'ICIS estime qu'il est plus clair d'utiliser les catégories de déclaration *féminin* et *masculin* que les catégories de réponse homme, femme, garçon et fille puisqu'elles s'appliquent à tous les groupes d'âge et sont validées dans la littérature⁴. Cette démarche cadre en outre avec celle adoptée par Statistique Canada et le Conseil du Trésor^{1,5}.

Il convient d'éviter l'étiquette *autre* qui pourrait donner l'impression qu'un statut inférieur est accordé aux personnes s'associant à une identité de genre minoritaire ou qu'il y a « altérisation »³⁻⁴.

Variations

L'ICIS préconise le recours à au moins 3 catégories de réponse pour la déclaration de données sur l'identité de genre (*genre féminin*, *genre masculin* et *autre genre*). La catégorie *autre genre* peut être répartie en sous-catégories (p. ex. non binaire, bispirituel) dans la mesure où des données plus granulaires sont recueillies et que la taille des échantillons est suffisante.

Principaux points à considérer

Sexe ou genre inscrit

Auparavant, les données d'inscription au régime public d'assurance maladie et celles d'autres sources administratives rendaient compte du sexe assigné à la naissance. Puis, dans la foulée de certaines modifications, notamment de l'ajout en 2017 de l'identité et de l'expression de genre au nombre des motifs de distinction illicite prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, un nombre croissant de Canadiens ont été en mesure de faire modifier leur carte d'assurance maladie et d'autres documents pour qu'ils fassent état de leur identité de genre.

Désormais, les données obtenues principalement à partir de la carte d'assurance maladie ou d'autres sources administratives peuvent être représentatives du sexe, ou encore du genre si la personne a fait modifier ses documents officiels pour qu'ils reflètent une identité de genre différente de son sexe à la naissance. Dans ce cas, il est recommandé de renommer l'élément de données et de définir les données comme une combinaison de données désignant le sexe à la naissance et le genre (c.-à-d. sexe ou genre inscrit). Les données ne peuvent être déclarées que pour la population cisgenre (c.-à-d. les personnes dont le sexe à la naissance correspond à leur identité de genre).



Stratification de l'équité

Méthode en 2 étapes

La méthode en 2 étapes, qui consiste à utiliser les données sur le sexe assigné à la naissance et celles sur l'identité de genre, facilite l'identification des personnes dont l'identité de genre ou l'expression de genre diffère du sexe qui leur a été assigné à la naissance (p. ex. les personnes transgenres ou non conformes dans le genre). La mesure des inégalités dans ce groupe n'est pas possible à partir de la seule identité de genre³⁻⁵.

Comment puis-je accéder à des données sur l'identité de genre?

Il est possible d'obtenir des données relatives à l'identité de genre si elles font l'objet d'une collecte par le fournisseur de données.

Produit par l'ICIS, le document [Mesurer les inégalités en santé : trousse d'outils — répertoire des facteurs de stratification de l'équité](#) est périodiquement actualisé afin de présenter tous les renseignements relatifs aux facteurs de stratification contenus dans les bases de données de l'ICIS et dans certaines bases de données de Statistique Canada. Si les données sont recueillies sous forme de réponses ouvertes (l'étalon-or de l'auto-identification) ou en fonction de catégories de réponse plus détaillées, les réponses qui ne s'inscrivent pas dans la binarité de genre (autre que féminin ou masculin) peuvent être regroupées dans la catégorie **autre genre** aux fins de soumission de données et de production de rapports.

Les données recueillies uniquement au moyen des catégories de réponse *féminin*, *masculin* et *inconnu* ou *sans objet* ne permettent pas de rendre compte de l'identité de genre puisque les personnes qui se perçoivent comme non binaires n'ont aucune option de réponse liée à la non-binarité de genre. L'élément de données doit être renommé et les données doivent être déclarées en tant que sexe ou genre inscrit.

Normes de Statistique Canada

Statistique Canada a employé la méthode en 2 étapes lors du [recensement de 2021](#) et utilise un élément de données avec champ de texte pour rendre compte de 3 catégories d'identité de genre (selon la plus récente version de sa [norme](#)).

- [Classification du genre](#), depuis le 1^{er} octobre 2021

Ressources connexes

Consultez la [Boîte à outils du modèle de données de référence de l'ICIS](#) pour en savoir plus sur les valeurs minimales de collecte de données et les descriptions.

Visitez notre [page sur les facteurs de stratification de l'équité](#) pour obtenir des conseils sur d'autres facteurs de stratification.



Historique des versions

Juin 2022	Mise à jour du texte et du format pour la fiche d'information.
Avril 2020	Mise à jour afin de remplacer <i>diverses identités de genre</i> par <i>autre genre</i> .
Avril 2018	Diffusion de la définition initiale dans À la recherche de l'équité en santé : définition des facteurs de stratification servant à mesurer l'inégalité (PDF) .

Références

1. Gouvernement du Canada. [Moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre : sommaire du rapport](#). Consulté le 27 janvier 2022.
2. Commission ontarienne des droits de la personne. [Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle](#). Consulté le 27 janvier 2022.
3. Stats NZ. [Sex and gender identity statistical standards: Consultation](#). Consulté le 27 janvier 2022.
4. Slade T, Gross DP, Niwa L, McKillop AB, Guptill C. [Sex and gender demographic questions: Improving methodological quality, inclusivity, and ethical administration](#). *International Journal of Social Research Methodology*. Septembre 2020.
5. Statistique Canada. [Sexe à la naissance et genre : rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021](#). Consulté le 27 janvier 2022.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Facteur de stratification de l'identité de genre : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses*. Ottawa, ON : ICIS; 2022.